

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2019

PARIS 2024 devient le 2024^e signataire de la charte Relations fournisseurs responsables !



Tony Estanguet, Président de Paris 2024, en compagnie de Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, a engagé le comité d'organisation PARIS 2024 dans une démarche de relations responsables avec ses partenaires.

En amont de la présentation des opportunités économiques et d'emploi liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, jeudi 4 avril 2019, Tony Estanguet, Président de Paris 2024, a signé la charte Relations fournisseurs responsables en présence de Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises.

La Charte Relations fournisseurs responsables, *co-élaborée par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA)*, engage Paris 2024 à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs. Au travers de 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée entre ces derniers.

Pierre Pelouzet : « PARIS 2024 est le 2024^e signataire de la charte RFR depuis sa création en 2010. Si le plus important aux Jeux Olympiques et Paralympiques est de participer, en matière d'achat et de relations commerciales, l'objectif principal est de s'engager ! De l'environnement à l'activité des TPE/PME en passant par l'accès à l'emploi, ces Jeux seront responsables à tous les niveaux. S'impliquer dans la démarche relations fournisseurs responsables concrétise les efforts déjà fournis en faveur de l'inclusion sociale, environnementale et économique. Je suis fier de voir un organisme représentatif des valeurs d'entraide, d'effort désintéressé, de collaboration, s'engager dans une relation basée sur la transparence, l'équilibre et la confiance. »

Tony Estanguet, Président de Paris 2024 « Nous nous engageons pour que nos marchés publics deviennent un véritable levier de développement économique. A 5 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques, la charte Responsable fournisseur matérialise la volonté de Paris 2024 de créer les conditions pour que toutes les entreprises, notamment les TPE-PME et les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, aient les mêmes chances de contribuer à la réussite des Jeux que les grandes entreprises. Tous égaux sur la ligne de départ ! »

Le 4 avril 2019, en présence du médiateur des entreprises, les acteurs de Paris 2024 ont annoncé des mesures concrètes pour que les opportunités économiques et d'emplois liées aux Jeux soient ouvertes et accessibles, en particulier pour les TPE-PME, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaires et les personnes éloignées de l'emploi. 150 000 emplois seront directement mobilisés pour la préparation et l'organisation des Jeux.

Pour en savoir plus : <https://www.paris2024.org/fr/opportunités-economiques-emplois/>

Les 10 engagements de la *Charte Relations fournisseurs responsables* :

- 1- Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
 - 2- Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques
 - 3- Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
 - 4- Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
 - 5- Apprécier le coût total de l'achat
 - 6- Intégrer la problématique environnementale
 - 7- Veiller à la responsabilité territoriale
 - 8- Les Achats : une fonction et un processus
 - 9- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
 - 10- Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs
-

A propos du Médiateur des entreprises : Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

Paris 2024 : Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le premier événement sportif au monde avec un impact médiatique incomparable. Ils rassemblent 10 500 athlètes olympiques et 4 350 paralympiques, provenant respectivement de 206 et 177 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier à travers plus de 100 000 heures de diffusion TV. Ils constituent, parmi tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, un événement inégalé, dont la puissance démultiplie les impacts.

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA), qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'Etat, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

Contact presse :

Steve Le Mentec

01 53 18 87 83 – 06 08 49 79 32

steve.le-mentec@finances.gouv.fr